

## Analyses

### Le biologique : un créneau émergent dans une Méditerranée en mutation

**Lina Al-Bitar et Patrizia Pugliese**

Chercheuses CIHEAM-IAM Bari

Le bassin méditerranéen est une région à la fois très divisée et unie par une histoire multiculturelle millénaire et une tradition ancienne dans la gestion des ressources communes. Les conflits politiques, l'urbanisation, l'émigration, la dégradation des ressources naturelles et la marginalisation socioéconomique suscitent des soucis considérables non seulement dans les pays voisins mais aussi dans les contrées les plus éloignées du monde.

Le rôle de l'agriculture reste important et il est de nouveau reconnu dans les discours politiques et les programmes d'aide au développement à l'échelle nationale et internationale. L'enjeu n'est pas seulement le rétablissement de l'équilibre des balances commerciales agroalimentaires, fort déficitaires dans plusieurs pays méditerranéens, mais aussi l'apport significatif du secteur agricole à la préservation et au développement des zones rurales.

La durabilité dans tous ses aspects – économiques, sociaux, environnementaux et institutionnels – est la voie dans laquelle il faut s'engager pour réduire les nombreuses rivalités et chercher des réponses appropriées face à la pression de la mondialisation. L'agriculture biologique s'est développée dans cette région du monde en ne s'intégrant que partiellement dans les contextes agricoles et institutionnels locaux. Les forces et les ressources exogènes ont été et restent encore prédominantes, en particulier dans certaines zones.

L'agriculture biologique a réussi à attirer l'attention des gouvernements et des opérateurs économiques locaux et à occuper une place importante dans des forums de discussion et des documents stratégiques officiels (ainsi dans la déclaration finale de la Conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'Agriculture, qui s'est tenue à Venise en 2003 et la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable, approuvée en 2005 et faisant partie intégrante du Plan d'Action Méditerranéen du PNUE).

Si on analyse les caractéristiques, les tendances les plus récentes et le potentiel inexploré de l'agriculture biologique, on constate que ce secteur pourrait s'inscrire à juste titre dans les dynamiques actuelles des systèmes agroalimentaires méditerranéens et assurer une contribution significative en terme d'innovation et de durabilité.

### Aspects structurels, dynamiques commerciales et développements institutionnels

Les difficultés liées à la collecte des données et la fiabilité limitée des informations statistiques sur l'agriculture biologique constituent des problèmes majeurs auxquels se heurtent ceux qui œuvrent dans ce domaine. Toutefois, malgré ces contraintes, d'indéniables progrès ont été accomplis ces dernières années.

#### Au sommaire de ce numéro :

##### Dossier

##### « L'agriculture biologique en Méditerranée »

##### - Analyses

*Un créneau émergent dans une Méditerranée en mutation*, par Patrizia Pugliese et Lina Al-Bitar (CIHEAM-IAM Bari).

*Le plan national pour l'agriculture biologique en Turquie*, par Uygun Aksoy (Ege University) et Müfit Engiz (Ministère turc de l'Agriculture)

##### - Statistiques sur le biologique en Méditerranée

##### - Interview

Samia Maamer Belkhiria (Ministère tunisien de l'agriculture)

Irfan Tarelli (Ministère albanais de l'agriculture)

Enver Isufi (BioAdria Association, Albanie)

##### - Présentation du réseau MOAN

##### Brèves

- Conseil régional consultatif pour la pêche en Méditerranée
- La diète méditerranéenne au service de la santé
- La problématique céréalière de l'Egypte
- Impacts du changement climatique sur l'agriculture méditerranéenne

##### Publications

##### Agenda

##### Dernières publications sur l'Observatoire

#### CIHEAM

Secrétariat Général

11 rue Newton  
75116 Paris  
France

+33(0)153239100

[www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)

#### La Lettre de veille du CIHEAM

Directeur  
de la publication

**Bertrand Hervieu**  
Secrétaire Général  
CIHEAM

---

Rédacteur en chef

**Sébastien Abis**  
CIHEAM

---

Comité scientifique

**Elena Kagkou**  
CIHEAM

**Martine Padilla**  
IAMM

**Nicola Lamaddalena**  
IAMB

**Antonio Lopez-Francos**  
IAMZ

**Georges Baourakis**  
MAICH

**Hassane Tlili**  
CIHEAM

## CIHEAM

Créé en 1962, le CIHEAM est une organisation intergouvernementale qui regroupe treize Etats du Bassin méditerranéen.

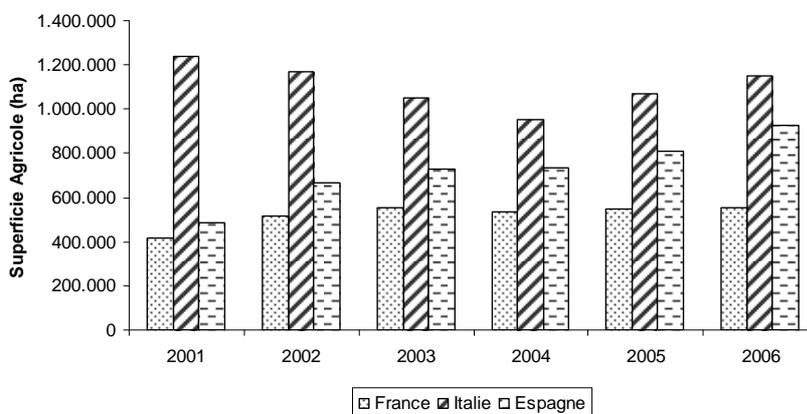
Le CIHEAM se structure autour d'un Secrétariat Général (Paris) et de quatre Instituts Agronomiques Méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse)

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le CIHEAM s'impose comme une référence dans son domaine d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement rural durable en Méditerranée.

Actuellement, M. Abdelaziz Mougou et M. Bertrand Hervieu sont respectivement Président et Secrétaire général du CIHEAM.

En 2006, en Méditerranée, environ 5,6 millions d'hectares (ha) ont été exploités en mode biologique et sur ce total, presque 2 millions d'ha ont été concernés par la cueillette sauvage, employant ainsi à peu près 140.000 opérateurs. En l'espace de cinq ans (2001-2006), ces chiffres ont doublé. Parmi les pays méditerranéens de l'UE (Figure 1), l'Italie vient en premier, aussi bien en Méditerranée qu'en Europe, par superficie cultivée (plus d'un million d'ha) et nombre d'exploitations (50.000). L'Espagne a rapidement réduit l'écart avec l'Italie ces dernières années, sur le plan de la surface exploitée en mode biologique (presque 1 million d'ha), mais non pas en ce qui concerne le nombre d'opérateurs. La France a vécu une période de stagnation (environ 500.000 ha), mais on signale une forte volonté de reprise comme en témoigne, de toute évidence, le Plan d'Action pour ce secteur. Quant aux autres pays méditerranéens de l'UE, le poids du secteur bio reste beaucoup plus faible.

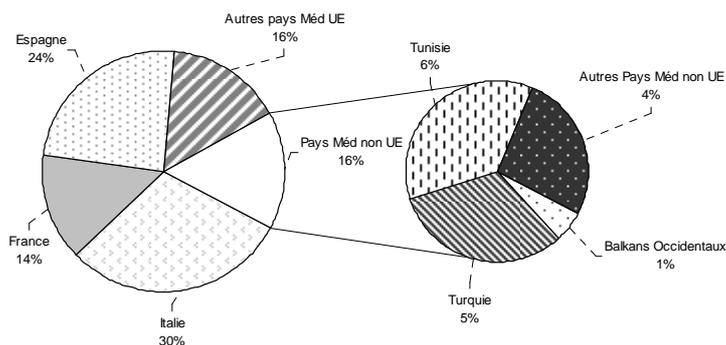
Figure 1  
Superficie exploitée en mode de production biologique en France, Italie et Espagne, 2001-2006



Source: notre élaboration basée sur les données Eurostat et MOAN

La Tunisie et la Turquie (Figure 2) sont les leaders dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée (PSEM). En revanche, dans les Balkans occidentaux, la Serbie occupe la première position, avec de vastes étendues vouées à la cueillette sauvage, suivie de la Croatie, même si à une distance considérable (voir le dossier statistique).

Figure 2  
Distribution de la superficie des terres exploitée en mode de production biologique en Méditerranée, 2006



Source: notre élaboration basée sur les données Eurostat et MOAN

Une visite de la foire « Biofach » est suffisante pour comprendre qu'à l'heure actuelle, la Méditerranée a un poids effectif dans l'agriculture biologique. De nombreux opérateurs de la région sont généralement présents pour exposer une vaste gamme de produits divers: fruits et légumes frais et en conserve, céréales à grain, huile d'olive, fruits secs, dattes, herbes et épices, plantes médicinales, miel, céréales, produits animaux et huile d'argan. Dans certains pays méditerranéens de l'UE tels la France, l'Italie et l'Espagne, l'agriculture biologique a vu le jour au cours des années 1960, grâce aux initiatives d'un petit nombre de pionniers et depuis lors, son évolution a été jalonnée par des facteurs déterminants qui sont intervenus au fur et à mesure (cadre réglementaire, contexte institutionnel, mouvement biologique national, soutien financier) et ont influencé l'expansion de ce secteur en Europe.

### Agriculture biologique

L'agriculture biologique est basée sur la gestion rationnelle de la fraction du sol, dans le respect des cycles biologiques et de l'environnement, tenant compte des connaissances en écologie pour une production de qualité, équilibrée, plus autonome, plus économe et non polluante.

Une Conférence internationale ONU/FAO de mai 2007 sur l'agriculture biologique et la sécurité alimentaire a conclu qu'à échelle mondiale, l'agriculture biologique, si elle est soutenue par une volonté politique, peut contribuer à la sécurité alimentaire, à atténuer les impacts de nouveaux problèmes climatiques, renforcer la sécurité hydrique, protéger l'agrobiodiversité et en garantir un usage durable, renforcer la suffisance nutritionnelle et stimuler le développement rural.

En France et dans certaines régions de l'Italie, des règlements ont été adoptés avant même la promulgation du Règlement (CEE) n°2092/91. Cela indique une sensibilité particulière à l'égard de l'agriculture biologique qui a ouvert la voie à la création d'un mouvement organisé et au développement du marché local. En effet, la France et l'Italie sont parmi les marchés les plus intéressants en Europe après l'Allemagne et la Grande Bretagne (Organic Monitor 2006). En même temps, l'Espagne mérite une attention spéciale vu l'accroissement et l'organisation de ses exportations et le développement prometteur de son marché intérieur. Les marchés portugais et grec sont moins importants et essentiellement orientés vers les exportations.

La situation est différente dans les Balkans occidentaux, où il existait déjà des groupes de pionniers de l'agriculture biologique avant les conflits des années 1990. Ces dernières années, le processus d'eupérisation et les projets de coopération internationale ont donné un nouvel essor à ce secteur. On a donc assisté à l'établissement d'un cadre réglementaire, à la définition d'un contexte institutionnel et au développement des exportations de certains produits compétitifs sur les marchés européens. Le marché intérieur est presque inexistant, à l'exception de certaines zones urbaines, et il semble être animé essentiellement par l'activité des associations biologiques locales qui jouent un rôle important dans le processus de développement de ce secteur.

### Références bibliographiques

- Organic Monitor (2006). *The global market for organic food and drink: business opportunities and future outlook*. Organic Monitor, London
- Santucci F.M., Monotti C. e Paffarini C. (2007). *Prodotti biologici dal Sud ed Est del Mediterraneo: prospettive al 2010*. Presented at SANA 2007.
- Rundgren G. (2007). *Best Practices for Organic Policy: What developing country governments can do to promote the organic sector*. UNEP-UNCTAD CBTF.

L'agriculture biologique dans les PSEM est sans aucun doute un phénomène plus récent, lié étroitement à des forces et des facteurs exogènes qui influent sur son accélération comme, par exemple, le rôle joué par *i*) les exportateurs et les entreprises agroalimentaires étrangères qui ont consolidé leurs débouchés commerciaux sur les marchés européens; *ii*) les gouvernements qui désirent renforcer les exportations et réduire le déficit commercial agroalimentaire; *iii*) la coopération internationale (projets financés par les donateurs internationaux et réalisés par des ONG étrangères et/ou locales). En revanche, l'influence du mouvement biologique international a été et demeure faible aujourd'hui encore (Santucci et al. 2007). Le contexte européen a eu un impact direct sur le développement de l'agriculture biologique non seulement dans les pays méditerranéens de l'UE, mais aussi dans les PSEM et les Balkans occidentaux. Plusieurs producteurs dans ces pays regardent encore vers les marchés européens (principalement l'Allemagne et l'Angleterre, mais aussi la France et l'Italie) pour le positionnement de leurs produits bio. Les débouchés commerciaux commencent à se différencier mais cette tendance reste encore essentiellement limitée aux pays qui ont des relations commerciales consolidées dans la région du Golfe (Liban) et/ou avec les Etats-Unis (Israël); quelques produits sont aussi exportés au Japon. Bien que les exportations dominent le secteur bio dans la plupart des PSEM et des Balkans occidentaux, il est important de signaler l'émergence, certes lente et irrégulière, des demandes locales. En même temps, des quantités significatives de produits bios, non destinées à l'exportation, sont vendues comme produits conventionnels.

Parallèlement, l'adoption de règlements nationaux en matière d'agriculture biologique, en ligne avec les principes du Règlement (CEE) n°2092/91, et la mise en place d'un système national sont considérées dans de nombreux PSEM et pays des Balkans occidentaux comme des étapes incontournables pour être introduites dans la liste des pays tiers du système d'équivalence. Il s'agit là d'un processus complexe et long qui a été mené à bien par un groupe limité de pays à partir de 1992. Seuls Israël, la Tunisie et la Turquie ont posé leur candidature pour obtenir la reconnaissance. Israël figure dans la liste, alors que la Tunisie et la Turquie ont récemment reçu les commentaires finals concernant la première phase d'évaluation.

La plupart des produits bios importés par les marchés européens arrivent des pays tiers non-équivalents, à travers un système complexe d'autorisations nationales. La nécessité d'encourager les échanges avec les pays tiers et d'assurer la transparence et la sûreté, conformément aux règlements, a incité l'Union européenne à prendre en compte des modifications importantes du système d'importation. En effet, depuis l'entrée en vigueur du Règlement (CE) n°1991/2006 en janvier 2007, le système des importations des produits bios a été modifié. Les principes de ce Règlement ont été confirmés par le Règlement de révision de toutes les normes (Règlement CE n°834/2007) et qui prendra effet le premier janvier 2009. Cela signifie que les pays tiers peuvent encore être inclus dans la liste, mais la Commission pourra aussi autoriser les organismes de contrôle compétents à certifier l'équivalence ou la conformité d'un produit en provenance d'un pays tiers.

A ce sujet, la référence aux lignes directrices du *Codex Alimentarius* pour l'évaluation de l'équivalence donne matière à discussion à ceux qui croient que les normes internationales ne sont pas aussi strictes que les normes auxquelles sont soumis les producteurs européens. Certains affirment que cette disparité fausse le jeu de la concurrence sur les marchés européens des produits biologiques similaires provenant des PSEM, des Balkans occidentaux et des pays méditerranéens de l'UE.

En outre, la reconnaissance de l'organisation, introduite par le nouveau système d'importation, semble être plus facile à atteindre pour les organismes de contrôle qui œuvrent à l'échelle mondiale et qui, souvent, ont déjà obtenu l'accréditation obligatoire EN 45011/ISO 65. A l'inverse, dans certains pays tiers, les organismes de contrôle locaux, relativement jeunes, qui bénéficient souvent des aides de la coopération internationale, ont à leur disposition des ressources beaucoup plus réduites pour satisfaire les exigences de la liste de conformité et de ce fait, l'accréditation représente un engagement plus difficile à remplir. Dans ce contexte, les pays tiers sont moins incités à créer un système biologique national structuré dont les organismes de contrôle seraient des composantes importantes. Ceci génère des préoccupations étant donné que la mise en place d'un cadre institutionnel approprié est une étape importante à franchir vers le développement durable de l'agriculture biologique dans ces pays. Les PSEM ont déjà fait plusieurs pas en avant dans cette direction.

L'influence de la situation européenne sur le développement de l'agriculture biologique dans les PSEM ne se limite pas aux règlements et aux échanges, mais elle concerne aussi les politiques de soutien. Certains experts affirment que dans les pays où l'agriculture bio est essentiellement orientée vers l'exportation, les règlements nationaux peuvent être inutiles ou même encombrants, dans la mesure où des relations commerciales fortes et stables et des structures de contrôle et certification compétentes et crédibles sont déjà suffisantes pour faciliter l'exportation des produits bios (Rundgren, 2007). L'Égypte et le Maroc représentent des exemples de pays qui ne se sont pas encore dotés d'un règlement national sur l'agriculture biologique mais qui continuent d'exporter, avec succès, leurs produits bios sur les marchés internationaux.

En contrepartie, l'existence d'une loi nationale pour l'agriculture biologique est le signe d'une volonté politique claire de reconnaître ce secteur et le rôle qu'il joue dans le contexte agroalimentaire national. Même là où les lois nationales sur l'agriculture biologique ne sont pas appliquées complètement, leur adoption constitue un pas en avant important vers la création des divisions responsables de ce secteur au sein des ministères de l'agriculture et la mise en chantier de politiques de soutien spécifiques (contributions aux coûts de la certification, paiements sur la SAU, mesures d'incitation pour les projets). Certains PSEM et pays des Balkans occidentaux ont suivi l'exemple de l'UE et ont commencé à adopter une approche intégrée, étant plus ou moins soutenus par des initiatives de coopération et le financement des donateurs internationaux. A cette fin, des références spécifiques au secteur biologique ont été introduites dans les documents stratégiques et de programmation concernant l'agriculture et le développement rural et surtout des plans d'action pour le développement de l'agriculture biologique (Albanie, Macédoine, Tunisie et Turquie) ont été élaborés et mis en œuvre.

La création de réseaux d'information, la mise en commun des problèmes et le partage des solutions représentent un besoin urgent ressenti par plusieurs opérateurs publics et privés du secteur bio dans les PSEM et les Balkans occidentaux. D'ailleurs, il existe déjà de nombreux projets de coopération et une initiative permanente régionale : le Réseau Méditerranéen sur l'Agriculture Biologique (MOAN).

### Faiblesses et questions ouvertes

Bien que l'agriculture biologique ait réalisé des avancées significatives, plusieurs facteurs ont limité son développement jusqu'à présent. Les difficultés de commercialisation des produits bio restent l'une des contraintes majeures de ce secteur dans la région méditerranéenne. Les causes de ces contraintes peuvent être identifiées dans la capacité limitée à valoriser le produit, l'insuffisance des infrastructures pour la transformation et la distribution et le manque d'initiatives appropriées pour informer le consommateur (Santucci et al. 2007). Dans les PSEM, ainsi que dans la plupart des pays méditerranéens de l'UE, le secteur biologique est indiscutablement tributaire des marchés étrangers. La situation est encore plus compliquée par la concurrence entre les produits méditerranéens similaires provenant de différents pays. La perception des risques associés à un développement trop orienté vers les exportations, encourage actuellement des initiatives de soutien au marché intérieur, au moins dans certains pays. Une question cruciale pour le futur de l'agriculture biologique en Méditerranée est le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles. De nombreux pays méditerranéens pourraient tirer parti des programmes de formation en agriculture biologique, portant sur des aspects techniques, réglementaires et commerciaux. En outre, vu le différent niveau de développement de ce secteur dans la région, il serait possible de mettre à profit les expériences acquises pour une collaboration fructueuse.

## Agriculture biologique dans le Monde

En 2006, l'agriculture biologique concernait près de 700000 entreprises agricoles dans le Monde, occupant environ 30 millions d'hectares, soit à peine 0,65% de la superficie agricole de la planète

Les plus grandes superficies dédiées aux cultures biologiques se trouvent en Australie (12,3 millions d'hectares, soit 40% des surfaces mondiales dédiées), en Chine (2,3 millions d'hectares), en Argentine (2,2 millions d'hectares) et aux Etats-Unis (1,6 millions d'hectares).

En termes de consommation globale, ce sont près de 39 milliards de dollars de produits biologiques qui ont été vendus dans le Monde en 2006, soit plus qu'un doublement comparé aux 18 milliards de dollars de l'année 2000. Toutefois, environ 97% de ces produits sont consommés soit en Europe soit en Amérique du Nord.

L'amélioration des compétences constitue un autre outil solide pour exploiter le potentiel de l'agriculture biologique et promouvoir ainsi la croissance des opérateurs locaux et surtout réduire les risques d'un développement trop lié à la mondialisation. Il existe enfin une troisième voie pour permettre à l'agriculture biologique méditerranéenne de s'inscrire dans des dynamiques vertueuses et durables : elle consiste à conjuguer, judicieusement, opportunités mondiales, savoir et capital locaux. Cela implique, donc, un engagement individuel couplé à des efforts collectifs pour une participation efficace à la définition des règles du jeu. Autrement dit, il faudrait miser sur un développement *glocalisé*, en faveur duquel se multiplieraient des initiatives de plus en plus concrètes pour le dialogue et la coopération régionale.

Lina Al-Bitar et Patrizia Pugliese

## Sites Internet

- **Union européenne, Agriculture biologique**  
[http://ec.europa.eu/agriculture/organic/home\\_en](http://ec.europa.eu/agriculture/organic/home_en)
- **FAO, Agriculture biologique**  
<http://www.fao.org/organicag/>
- **Organic Farming Research Foundation**  
<http://ofrf.org>
- **International Foundation for Organic Agriculture**  
<http://www.ifoam.org/>

## Le Plan d'Action National pour l'Agriculture Biologique en Turquie

### Uygun Aksoy

Professeur, Université Ege, Faculté d'Agriculture, Département d'Horticulture  
Association d'Agriculture Biologique (ETO) Izmir, Turquie.  
Membre du Comité de Pilotage du MOAN

### Müfit Engiz

Directeur du Département des Techniques de Production Agricole Alternatives,  
DG Production Agricole et Développement, Ankara, Turquie.  
Délégué de la Turquie au sein du MOAN

## Historique

En Turquie, l'agriculture biologique a pris son essor comme dans les autres pays en développement. Ce secteur a commencé à se développer au milieu des années 1980 pour faire face à la demande du marché européen. La Turquie était et continue d'être le premier producteur de fruits secs et noix, et ce sont ces produits traditionnels qui ont été les premiers à être obtenus en mode biologique. Pendant près d'une décennie, les productions biologiques ont été réalisées en respectant les normes privées, élaborées par les organismes de certification et en conformité avec la réglementation européenne. Le premier règlement sur l'agriculture biologique en Turquie a été promulgué en 1994 et, dans son essence, il rappelle le Règlement (CEE) n°2092/91. L'une des pierres du mouvement biologique turc a été la création de l'Association Turque d'Agriculture Biologique (ETO), une ONG qui a été le véritable moteur des activités de dissémination de l'agriculture biologique.

Au début, une attention spéciale a été accordée aux volets éducation et formation. Le premier programme de formation a été monté en 1997 et il prévoyait un cours de trois semaines à l'intention des vulgarisateurs du Ministère de l'Agriculture et des Affaires Rurales (MARA), avec le soutien de l'ETO et de l'Université Egée. L'objectif était de former le personnel du Ministère œuvrant dans toutes les provinces. Le siège choisi par le Ministère était Izmir, la province où toutes les activités biologiques sont concentrées. L'enseignement tiré de cette première expérience a été utile pour rééditer ce programme de formation et apporter les améliorations nécessaires pour en garantir le plein succès.

Au bout de deux ans, 2 à 3 ingénieurs par province ont suivi ces programmes de formation et parallèlement un séminaire de sensibilisation a été organisé à l'intention des directeurs. Toutefois, les activités de suivi ont révélé que la plupart du personnel formé avait été détaché dans d'autres provinces, avec des responsabilités qui ne relevaient pas du domaine de l'agriculture biologique. Dans les années suivantes, des programmes annuels de formation courte pour les formateurs ont été lancés et ont permis de constituer des équipes d'experts en agriculture biologique au sein du MARA. Ces équipes s'occupent actuellement de la formation des exploitants à l'échelle des provinces. Leur nombre est variable selon l'importance de la production biologique dans la province concernée. Ces programmes de mise à niveau du personnel continuent d'être organisés aujourd'hui encore. La collecte des données est un processus d'importance capitale en agriculture biologique et des données fiables et actualisées représentent la base pour une planification stratégique de succès. L'ETO a commencé à collecter des données non officielles en 1990 en mobilisant les organismes de contrôle et de certification. Lorsque le premier règlement est entré en vigueur, le Ministère est devenu en 1996 le responsable officiel de la collecte des données. En janvier 1996, un article a été inclus dans le règlement imposant la déclaration obligatoire de tous les produits bios exportés. Actuellement, le Ministère a adopté un système conforme à Eurostat.

Le MARA a décidé d'appuyer la recherche en agriculture biologique et a commencé à affecter des fonds à presque tous les instituts de recherche pour entamer des projets. Les formations courtes ont successivement été modifiées pour viser les chercheurs du Système National de la Recherche Agricole (NARS). Pendant les deux premières années, des projets de recherche ont été proposés essentiellement pour tester les différents engrais organiques sur un certain nombre de cultures. Au cours de la deuxième phase, les objectifs de la recherche étaient plus orientés vers la solution des problèmes ou bien l'optimisation de la production biologique et des avancées importantes ont été réalisées sur le plan de la méthodologie. Chaque année, la DG recherche agricole du MARA organise une réunion pour discuter tous les projets avec les parties intéressées. Le Plan d'Action National prévoit aussi la constitution d'un réseau de Centres d'Apprentissage réunissant les centres du NAR, déjà engagés dans des travaux de recherche avancée dans ce domaine.

Au cours des années 1990, deux experts œuvrant dans le cadre du "Département de la Recherche, de la Planification et de la Coordination" se sont occupés essentiellement des questions relatives à l'agriculture biologique. L'an 2003 marque un tournant décisif étant donné que le "Département des Techniques Agricoles Alternatives" commence à être actif dans le cadre du Directeur Général pour la Production Agricole et le Développement du Ministère, avec l'appui de deux comités: le Comité sur l'Agriculture Biologique et le Comité National d'Orientation pour l'Agriculture Biologique. Le premier se compose de représentants des départements concernés du MARA et a un pouvoir décisionnel. Le deuxième agit plutôt comme un organe consultatif et il réunit des représentants des différents ministères, des universités, des organisations professionnelles et des organisations non gouvernementales. Cette configuration a permis au MARA de développer une structure capable de relier les départements concernés et la totalité des parties prenantes. De plus, le réseau des parties prenantes est l'un des outils envisagés pour atteindre les objectifs fixés par le Plan d'Action National (PAN).

Afin de renforcer les capacités du MARA, l'Organisation de Planification de l'Etat a soutenu un projet cadre sur l'agriculture biologique, incluant des activités de formation et de recherche. En outre, un projet FAO TCP a été lancé pour mener une campagne de sensibilisation à l'agriculture biologique, en mettant l'accent, tout particulièrement, sur différents agroécosystèmes. Dans le cadre de ce projet, des ateliers de travail ont été organisés et les indications fournies par les 1200 participants nationaux ont été rassemblées pour préparer un projet de promotion de l'agriculture biologique. Un projet de 16 mois (EUROPEAID/121154/D/SV/TR) financé par l'UE pour l'harmonisation de la législation et le renforcement institutionnel du Ministère a aussi été réalisé (2006-2007) et de nombreuses réunions ont été organisées avec les parties prenantes afin de définir une stratégie nationale pour l'agriculture biologique et un plan d'action.

En 2007, la surface certifiée biologique en Turquie s'élevait à environ 174.000 ha, dont 50.000 ha destinés à la cueillette sauvage et le nombre d'opérateurs se situait autour de 16000 personnes. Le marché des exportations des produits bios est en grande partie régi par des exploitants sous-traitants. Les entreprises de sous-traitance fournissent tout le soutien technique (savoir-faire et intrants) et endossent les coûts du contrôle et de la certification. Une telle approche n'est utilisée que pour l'exportation et, par conséquent, ceci constitue un obstacle majeur au développement du marché intérieur.

### IAM Chania

L'IAM Chania propose un Master sur l'agriculture durable, dans lequel les étudiants bénéficient d'une section « introduction à la durabilité », qui consiste notamment à comparer l'agriculture biologique (AB) - en termes de son empreinte écologique et sa dimension marché - à la gestion intégrée des cultures (GIC). Ensuite il y a des sections sur la gestion du sol et de l'eau, la gestion foncière, la production des semences et la production des plantes qui, elles aussi, portent sur et comparent l'AB et la GIC sur les plans théorique et pratique. Le curriculum de la première année se termine par des excursions à des fermes AB et GIC.

S'agissant de projets de recherche, MAICH s'est engagé dans une collaboration d'une durée de trois ans avec une grande société privée pour évaluer le composte d'origine animale en tant que substrat hydroponique ou engrais biologique pour des expériences en plein champ (oliviers, légumes et vignobles).

[www.maich.gr](http://www.maich.gr)

Des mécanismes de soutien existent pour les producteurs biologiques, et peuvent être résumés comme suit:

- Réduction du taux d'intérêt (60%) pour les prêts octroyés par la Banque de l'Agriculture aux exploitants biologiques agréés. De 2004 à août 2008, plus de 2000 opérateurs ont contracté un emprunt pour un total d'environ 30 millions d'euros.
- Le paiement supplémentaire d'une aide directe aux revenus aux exploitants biologiques: environ 15 euros/ha pour 2005 et 2006 et 25 euros/ha pour 2007.

A cela s'ajoutent deux autres activités majeures qui semblent pouvoir donner un nouvel essor à l'agriculture biologique. D'une part, un protocole signé par le MARA et l'Agence d'Etat des Ouvrages Hydrauliques pour promouvoir une gestion biologique à travers la formation des exploitants dans les zones de protection de 13 barrages. D'autre part, le ÇATAK, un projet pilote appuyé par le MARA afin d'encourager une protection des terres agricoles respectueuse de l'environnement dans les zones dégradées. Ces actions sont axées sur les principes de la Loi sur l'Agriculture, (N° 5488-Article 9), établissant que l'agriculture biologique est un outil accepté pour la préservation de la biodiversité et des ressources génétiques ainsi que de la biosécurité. De plus, le Sous-secrétaire au Commerce Extérieur a récemment adopté deux actions de soutien à l'exportation: des aides aux coûts du contrôle et de la certification d'une part, et des aides aux coûts des analyses des échantillons biologiques en conformité avec les normes d'autre part.

### Le Plan d'Action pour l'agriculture biologique

En 2007, le MARA a lancé le Plan d'Action Turc pour l'Alimentation et l'Agriculture Biologique, qui repose sur la Stratégie Biologique Nationale élaborée par le MARA et le Comité d'Orientation pour l'Agriculture Biologique (OTYK). Le but du plan est « de soutenir le développement durable de l'agriculture biologique et le marché des produits biologiques en Turquie et à l'étranger, comme un instrument pour le développement rural et la protection de l'environnement et de la santé de l'homme en Turquie » (Bagatur et al., 2007). Ce Plan d'Action se fixe quatre objectifs:

- Améliorer la mise en œuvre des politiques et mieux cibler le soutien pratique à l'alimentation et à l'agriculture biologique au niveau des différents départements gouvernementaux concernés;
- Consolider le réseau des acteurs en agriculture biologique;
- Appuyer le développement des productions biologiques;
- Encourager le développement du marché intérieur et des marchés d'exportation pour les produits biologiques turcs.

D'autres objectifs spécifiques viennent s'ajouter parallèlement :

- Utiliser l'agriculture biologique comme un instrument pour satisfaire aux exigences du développement rural;
- Encourager la collaboration entre le MARA et tous les départements gouvernementaux concernés en vue de maximiser les productions biologiques et leur transformation;
- Harmoniser la législation turque avec le Règlement (CE) n°834/07 en révisant la Loi Turque sur l'Agriculture Biologique et les Normes appliquées;
- Renforcer les capacités du MARA et des autres départements gouvernementaux concernés afin de pouvoir réaliser efficacement des politiques appropriées;
- Maximiser l'efficacité du réseau des acteurs pour orienter la formulation et la mise en œuvre des politiques et des stratégies pratiques afin de soutenir l'agriculture biologique en Turquie (production, transformation et marchés intérieur/d'exportation);
- Donner un nouvel essor à l'agriculture biologique;
- Améliorer les performances techniques et économiques des systèmes alimentaires et agricoles biologiques;
- Harmoniser les normes et le système d'accréditation pour le secteur biologique en collaborant avec l'Institut National d'Accréditation (TURKAK);
- Promouvoir les produits biologiques turcs à l'échelle nationale, pour les marchés locaux et, à l'échelle internationale, pour les marchés d'exportation (campagnes de sensibilisation, logo commun, slogans...).

En plus, 22 autres objectifs opérationnels et 52 actions indicatives sont proposés et classés selon un ordre prioritaire, compte tenu de leur impact et de leur responsable, et identifiés dans le plan d'action.

## Intégration de l'agriculture biologique aux programmes de développement rural

Les objectifs de l'agriculture biologique correspondent à ceux du développement rural comme reconnus dans le 9<sup>e</sup> Plan de Développement (2007-2013), le Document Stratégique pour l'Agriculture, la Stratégie Nationale pour le Développement Rural et l'Instrument de Préadhésion pour le Développement Rural en Turquie (IPARD). La Stratégie Nationale pour le Développement Rural pour 2007-2013 reconnaît: "*l'existence d'un potentiel pour l'agriculture biologique*" comme une force existante dans la Turquie rurale sur laquelle pouvoir construire, et "*la sensibilité du consommateur et l'accroissement de la demande de produits biologiques sains et de qualité*" comme une opportunité pour "*accroître la compétitivité et le revenu en agriculture*".

L'agriculture biologique s'inscrit donc dans deux objectifs stratégiques qui visent à « *promouvoir le développement économique et à créer des emplois* » et à « *améliorer les infrastructures physiques en milieu rural et les services et la qualité de vie* ». Au premier chef, pour encourager la compétitivité dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation, des investissements seront engagés pour soutenir "*l'utilisation durable des savoirs locaux, des compétences et des ressources afin de diversifier la production agricole et l'aide de certaines activités comme... l'agriculture biologique*".

Une autre priorité est établie: "*des mesures seront adoptées et des activités seront soutenues pour la diffusion de l'agriculture biologique et des bonnes pratiques agricoles*" en vue de mettre au point des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (Redman, 2007). Le Plan IPARD proposé vise lui aussi à appuyer l'agriculture biologique et certaines de ses lignes de financement accordent une priorité à la production/transformation biologique.

### Références bibliographiques

- Bagatur C., Ananias V., Stopes C. and Dessane D. (2007), *Report on Turkey Organic Food and Farming Action Plan*, Europeaid/121154/D/SV/TR, 22 October 2007.
- Redman M. (2007), *Report on Opportunities for Organic Food and Farming in the Turkey Rural Development Plan*, Europeaid/121154/D/SV/TR, 16 November 2007.

## Conclusion

L'expérience turque qui a abouti au Plan d'Action National est un exemple des étapes à franchir pour la mise en œuvre et le suivi des stratégies visées, en s'appuyant sur la coopération entre l'Etat (MARA), les ONG (ETO) et d'autres parties prenantes (Comité National d'Orientation). Les actions réalisées pendant cette phase et qui concernent la législation, la formation, la recherche, la collecte des données, le renforcement institutionnel, la promotion des organisations de producteurs, l'intégration aux politiques de développement rural et protection de l'environnement, contribueront au développement rapide et raisonné de l'agriculture biologique.

Le mandat du MARA est plus limité aux produits agricoles et aux aliments. Dans d'autres domaines où l'agriculture biologique intervient, il est nécessaire de mobiliser d'autres ministères ou pouvoirs publics. C'est là l'un des buts spécifiques du PAN. A l'exception du sous-secrétaire au Commerce Extérieur, leurs relations avec le secteur biologique sont à présent faibles et elles se résument à la représentation dans le Comité National d'Orientation. Pour faire face à des défis tels que le développement rural, la multifonctionnalité, les produits non alimentaires, l'agro-écotourisme ou le marché intérieur, il est donc impératif d'encourager ces instances à entreprendre des initiatives. Un inconvénient majeur dans la mise en œuvre du PAN est représenté par la faible collaboration entre les organismes publics et le manque d'expertise.

Le marché principal reste celui des exportations. Mais à présent, on remarque de multiples tentatives pour développer le marché intérieur comme, par exemple, le marché ouvert créé par Bugday (une ONG) et les magasins spécialisés de CityFarm. Le Plan d'Action prévoit un développement raisonné du marché intérieur afin d'atteindre l'objectif de la durabilité de la filière. Bien qu'il n'existe aucun soutien financier important pour les producteurs biologiques, le Plan d'Action vise à accorder des aides financières et techniques supplémentaires aux exploitants. Toutefois, cela dépendra inévitablement de la viabilité économique de la Turquie dans les années à venir. Toutes les autres mesures et, notamment, l'appui à la recherche et à la formation et l'inclusion de l'agriculture biologique comme l'une des aires prioritaires de l'IPARD vont vraisemblablement faciliter la mise en œuvre du PAN.

Uygun Aksoy et Müfit Engiz

## Statistiques sur le biologique en Méditerranée

**Dossier statistique préparé par l'IAM Bari**  
Lina Al-Bitar, Marie-Reine Bteich, Patrizia Pugliese

Le tableau suivant illustre les données statistiques de 2006 pour l'UE, les PSEM et les Balkans occidentaux qui ont été évoquées dans la présentation générale. Pour chaque pays, le tableau indique en détail la surface exploitée en agriculture biologique (avec et sans cueillette sauvage), sa part dans la surface agricole nationale totale et le nombre d'opérateurs biologiques.

Données statistiques sur l'Agriculture Biologique dans l'UE, les PSEM et les Balkans occidentaux						
		Surface agricole <sup>(a)</sup> 2005 (ha)	Surface en agriculture biologique 2006 (ha)	Surface biologique totale <sup>(b)</sup> 2006 (ha)	Part de la surface en agriculture biologique / surface agricole (%)	Nombre d'opérateurs biologiques (2006)
	Sources	FAOSTAT 2008	MOAN 2008 <sup>(c)</sup>	MOAN 2008	Nos calculs	MOAN 2008
Pays méditerranéens de l'UE	<b>Chypre</b>	165.000	1.979	1.979	1,20%	305
	<b>Espagne</b>	29.030.000	926.390	926.390	3,19%	18.318
	<b>France</b>	29.569.000	552.824	552.824	1,87%	17.477
	<b>Grèce</b>	6.359.000	302.264	302.264	4,75%	24.666
	<b>Italie</b>	14.694.000	1.148.162	1.148.162	7,81%	51.411
	<b>Malte</b>	10.000	20	20	0,20%	11
	<b>Portugal</b>	3.680.000	269.374	269.374	7,32%	1.660
	<b>Slovénie</b>	508.000	26.831	26.831	5,28%	1.992
Balkans occidentaux	<b>Albanie</b>	1.123.000	171	1.201	0,02%	93
	<b>Bosnie et Herzégovine<sup>(d)</sup></b>	2.147.000	714	488.804	0,03%	60
	<b>Croatie</b>	2.695.000	6.012	23.670	0,22%	342
	<b>Macédoine (ARYM)</b>	1.242.000	509	2.101	0,04%	104
	<b>Monténégro</b>	518.047	25.051	158.851	4,84%	15
	<b>Serbie</b>	5.595.000	906	1.102.906	0,02%	48
Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM)	<b>Algérie<sup>(e)</sup></b>	41.150.000	1.550	2.400	0,00%	61
	<b>Egypte</b>	3.520.000	14.165	14.165	0,40%	460
	<b>Jordanie</b>	1.012.000	1.024	1.024	0,10%	25
	<b>Liban</b>	388.000	3.470	3.470	0,89%	213
	<b>Maroc</b>	30.395.000	4.216	104.216	0,01%	12.051
	<b>Syrie</b>	14.008.000	30.493	30.493	0,22%	3.256
	<b>Territoires Palestiniens</b>	372.000	641	641	0,17%	303
	<b>Tunisie</b>	9.769.000	154.793	220.476	1,58%	952
	<b>Turquie</b>	41.223.000	100.275	192.789	0,24%	14.737
<b>Total</b>		<b>239.172.047</b>	<b>3.571.834</b>	<b>5.575.051</b>	<b>1,49%</b>	<b>136.509</b>

(a) D'après la classification standard utilisée par la FAO, la Surface Agricole se réfère: (i) aux terres arables- des terres exploitées pour des cultures temporaires, des prairies temporaires pour le fauchage et le pâturage, des surfaces occupées par les marchés et les potagers et les terres en jachère temporaire. Les terres abandonnées à la suite du changement de culture ne figurent pas dans cette catégorie. Les données relatives aux terres arables n'indiquent pas la quantité de terres potentiellement cultivables ; ii) les cultures permanentes excluent les terres où sont cultivés les arbres pour la production de bois de feu et d'œuvre et (iii) les pâturages permanents.

(b) Cela inclut les zones destinées à la cueillette sauvage qui sont très étendues en particulier dans les pays des Balkans occidentaux.

(c) Al Bitar 2008. *Organic farming in the Mediterranean: Towards Further Development*. In: Willer, H., Youssefi-Menzler, M. and Sorensen, N. (Eds.) 2008 *The World of Organic Agriculture. Statistics and Emerging Trends 2008*. IFOAM FiBL, Frick, Switzerland.

(d) La Bosnie et Herzégovine se compose de deux entités, la Fédération de Bosnie et Herzégovine (FBiH) et la République de Srpska (RS), conformément à l'Accord de Paix de Dayton. Le Ministère de l'Agriculture est au niveau de l'entité. (*Statistiques bio 2006: FiBH: 488.537 ha cueillette sauvage incluse, 49 opérateurs; RS: 267 ha, 11 opérateurs*)

(e) Les chiffres pour l'Algérie sous-estiment la cueillette sauvage et les cultures fourragères.

## Interview

### Samia Maamer Belkhiria

- *Responsable de l'agriculture biologique au Ministère tunisien de l'Agriculture et des ressources hydrauliques*
- *Déléguée de la Tunisie au sein du MOAN*

### **Q - Quels sont, à votre avis, les chiffres clefs qui peuvent illustrer aujourd'hui la dynamique de l'agriculture biologique en Tunisie ?**

Il faut dire que l'agriculture biologique a marqué un saut exponentiel en matière de chiffre. Le lancement officiel du secteur de l'agriculture biologique en Tunisie s'est fait en 1999. En effet, une organisation spécifique de toute la filière a été mise au point et toute la législation et toutes les mesures ont été taillées sur ce modèle, que la Tunisie a voulu fiable et sûr, pour garantir une crédibilité pour tous les produits issus de l'agriculture biologique d'origine tunisienne. C'est ainsi qu'une batterie de textes a vu le jour à partir du mois d'avril 1999: Loi n°30 du 5/04/1999 relative à l'agriculture biologique, Décret n° 2000-409 du 14/02/2000 fixant les conditions d'agrément des organismes de contrôle et de certification et les procédures de contrôle et de certification dans le domaine de l'agriculture biologique, cahier des charges type de la production végétale selon le mode biologique (arrêté du 8/02/2001), cahier des charges type de la production animale selon le mode biologique (arrêté du 9/07/2005), cahier des charges type de la préparation selon le mode biologique (arrêté du 3/12/2005), Décret n° 2006-3057 du 20/11/2006 portant création du centre régional des recherches en horticulture et agriculture biologique et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement...

En 2001, on avait autour de 16 500 hectares réservés à l'agriculture biologique. Aujourd'hui, on a dépassé les 260 000 hectares. Les productions étaient de l'ordre de 4 000 tonnes. A ce jour, on a dépassé les 150 000 tonnes. Alors que nos exportations n'avaient guère dépassé 1000 tonnes en 2001, elles ont été au delà de 9 000 tonnes en 2007 (environ 60 millions dinars, soit à peu près 34,5 millions d'euros). Je peux dire que ce sont là les principaux chiffres qui attestent du degré du développement de l'agriculture biologique en Tunisie.

### **Q. - Quels enseignements tirez-vous de l'expérience tunisienne en ce qui concerne les enjeux liés à la formation ?**

L'exemple tunisien a été assez remarquable. L'effort a été orienté sur tous les niveaux de la filière (vulgarisation, enseignement, recherche, formation...). On a essayé de former et les agriculteurs et les étudiants ingénieurs, c'est-à-dire qu'on a lancé une formation au niveau universitaire, depuis l'année 2000 : tous les ingénieurs agronomes sortants ont obligatoirement une formation en agriculture biologique (module en agriculture biologique). De plus, une formation destinée aux agriculteurs et au réseau régional pour l'agriculture biologique (soit des représentants du ministère de l'agriculture, de l'Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche et du centre de formation professionnelle agricole, tous à l'échelle de la région) est réalisée à travers le centre technique de l'agriculture biologique, ce dernier travaillant en étroite collaboration avec le CIHEAM et plus précisément son Institut de Bari (Italie). Nous avons également des formateurs au niveau des centres de formation professionnelle pour assurer annuellement un enseignement en matière d'agriculture biologique pour les vulgarisateurs et tout demandeur de formation en bio. C'est ainsi que nous assurons les bases de pôles régionaux qui sont nos représentants à l'échelle régionale.

Ajouté à tout cela, nous avons créé la première école paysanne pour l'agriculture biologique. Cette initiative est une première mondiale pour l'adaptation de l'approche école paysanne utilisée en gestion intégrée aux besoins de l'agriculture biologique. Le défi était aussi de développer les connaissances techniques nécessaires en l'absence de « recettes » scientifiques de gestion biologique pour les zones climatiques arides de la Méditerranée. C'est une école à la ferme qui a été initiée par la direction générale de la production agricole du Ministère en collaboration avec la FAO (Projet coopération technique fin 2003). C'est une expérience qui a permis de nous rendre compte que l'effet catalytique produit par la mise en place de cette école paysanne ainsi que l'adoption d'une approche participative de recherche sur le tas et de vulgarisation se sont avérés appropriés et efficaces pour le développement de l'agriculture biologique en Tunisie. Nous essayons aujourd'hui de généraliser cette expérience et de lancer un projet national de réseaux de fermes écoles paysannes en agriculture biologique et concevoir un projet national de vulgarisation par cette nouvelle approche dans les différents écosystèmes. Quand nous avons commencé, il n'y avait que 25 agriculteurs qui se sont formés dans cette ferme pendant deux années et il n'y avait que 5 hectares réservés à l'agriculture biologique dans ce gouvernorat.

## IAM Montpellier

L'IAM Montpellier a travaillé ces dernières années à la construction d'un nouvel Observatoire de la viticulture en France en partenariat avec l'Agence nationale Viniflor.

Mis en ligne en octobre 2008 sur le site Internet de Viniflor ([www.viniflor.fr](http://www.viniflor.fr)), cet Observatoire permet l'accès à plus de 900 documents concernant le vignoble (superficie, cépages), ses évolutions (arrachages, restructuration) et la production (récolte par type de vin, par couleur, récolte des caves coopératives et des caves particulières).

Viniflor avait chargé l'IAM de Montpellier de la conception et de la réalisation de cet Outil.

Aujourd'hui, la superficie dédiée aux produits biologiques dans cette région dépasse 1 900 hectares). On a constaté que c'était réellement une excellente méthode de formation. Suite à cela, il y a eu d'autres écoles paysannes qui se sont développées à travers la Méditerranée avec la FAO qui avait pris pour modèle l'exemple tunisien de ferme école paysanne.

### ***Q. - Qu'en est-il alors des enseignements portant sur les problèmes liés à la certification ?***

En Tunisie, nous disposons d'une réglementation très claire en matière de contrôle et de certification, c'est-à-dire que tout opérateur qui voudrait certifier un produit bio en Tunisie, doit se référer à un texte réglementaire où sont mentionnées les exigences pour être certifié (Loi n°30 du 5 avril 1999 relative à l'agriculture biologique, Décret n° 2000-409 du 14/02/2000 fixant les conditions d'agrément des organismes de contrôle et de certification et les procédures de contrôle et de certification dans le domaine de l'agriculture biologique). Il faut dire que jusque là, quatre organismes de contrôle et de certification étrangers ont pu avoir l'autorisation d'exercer en Tunisie : un depuis 2001 et les trois autres depuis 2003. Ces quatre organismes sont accrédités à l'échelle européenne et certifient pour nos opérateurs, aussi bien sur le marché européen que sur le marché japonais, ainsi que sur le marché américain et bien sûr le marché local. Avec cela, nous avons évité les problèmes au niveau de l'exportation car ces organismes sont reconnus dans les marchés cibles. Nous nous réjouissons du fait qu'en Tunisie, ces organismes utilisent des inspecteurs et des cadres tunisiens qui ont été formés, si bien qu'actuellement le coût de la certification ne revient pas très cher ajouté à la subvention accordée par le gouvernement tunisien (70 % du coût de la certification durant 5 années), ce qui a conduit à un réel développement de cette activité sans problème majeur avec l'extérieur.

Je rappelle d'ailleurs que la nouvelle réglementation européenne relative aux produits biologiques est ouverte actuellement à des organismes travaillant dans des pays tiers et qui sont officiellement reconnus par l'Union européenne, ce qui ne peut que faciliter encore plus nos exportations. De plus, notre dossier de demande à l'Union européenne pour être reconnu comme pays tiers exportateur de produits bio est à un stade très avancé.

### ***Q. - La plupart des pays méditerranéens du Sud se sont lancés dans l'agriculture biologique. Comment se positionne la Tunisie aujourd'hui par rapport à l'avenir de la filière en Méditerranée ?***

C'est très simple, nous avons une stratégie conçue pour 2011 et que nous actualisons pour 2016. C'est une stratégie qui est très claire en cinq points : on cherche à diversifier en premier lieu nos productions parce que jusque là nos produits phares, et c'est là où on a réellement percé, ont été l'huile d'olive, les dattes et les plantes aromatiques et médicinales. Dans notre nouvelle stratégie, nous cherchons à nous diversifier davantage et à aller bien sûr sur les céréales, l'arboriculture, les cultures maraîchères et les produits forestiers. Cela concerne donc la production végétale. Nous allons aussi développer la production animale et nous avons commencé avec quelques projets de miel bio, de production de lait de vache et de différentes productions animales, surtout les petits élevages (poules, lapins,...). Nous avons une stratégie claire en matière de transformation de produits, essentiellement les transformations à la ferme compte tenu du fait que nos exploitations sont petites et que les unes sont éloignées des autres. Nous agissons ainsi pour avoir une plus value supplémentaire pour l'agriculteur et pour lui permettre d'avoir un revenu meilleur.

Le quatrième point est de développer aussi bien le marché local que le marché international. Nous pensons que le marché local est très important parce que c'est à travers lui que nous pouvons réellement tester le consommateur, l'emballage, le circuit de distribution et la qualité. Sur ce point, il faut rappeler que le marché local constitue une garantie importante pour nos agriculteurs et pour les Tunisiens. Le consommateur tunisien s'intéresse, de plus en plus, aux produits biologiques et nous assistons réellement à une demande croissante. S'agissant du marché international, nous comptons y maintenir notre position en matière d'huile d'olive, de dattes et de tout ce que nous sommes en train d'exporter. Mais nous voulons aussi gagner d'autres parts de marché et conquérir d'autres marchés tant que cela est possible. Le cinquième point, aussi important que les autres, porte sur l'aspect structurel: mieux s'organiser pour avoir un tissu agricole et de transformation qui soit à même de répondre à cette double demande du consommateur et du marché, en tenant compte de plusieurs exigences dont celles liées à la traçabilité et à la codification des produits. On se lance sur ce grand programme pour atteindre en 2011 les 370 000 hectares prévus.

**Entretien conduit par Hassane Tlili**

Journaliste spécialisé dans les questions agricoles et environnementales

## Interview

**Irfan Tarelli**

- Directeur général des services d'appui et de gestion des ressources au Ministère de l'Agriculture de l'Albanie
- Membre du Comité de Pilotage du MOAN

### **Q. Quels produits biologiques albanais ont pu s'imposer sur les marchés intérieur et étrangers? Et ce pour quelles raisons?**

En Albanie, l'agriculture biologique doit être encore considérée comme un mouvement nouveau. En 2007, le nombre d'agriculteurs biologiques tourne autour de 100 et la superficie certifiée est d'environ 3.500 ha, y compris la récolte de plantes sauvages. La production biologique de plantes cultivées s'est diversifiée au cours des années, reflétant dans une certaine mesure la demande des marchés intérieur et étrangers.

Les principaux produits biologiques sont les plantes médicinales et aromatiques, les champignons sauvages, les châtaignes, les herbes fraîches et les épices, les légumes sous serres et de pleine terre, les fruits et les raisins, l'huile d'olive, le raki (boisson alcoolisée à base de raisins ou de prunes) et les vins. Les exportations de produits biologiques sont dominées par les plantes sauvages, les herbes fraîches et les épices ainsi que l'huile d'olive. Ces deux dernières années, quelques légumes frais comme les tomates, les concombres, les poivrons, les laitues et les choux ont été exportés dans les pays de l'UE ainsi qu'en Suisse. En valeur, les exportations de produits biologiques s'élèvent à environ trois millions d'euros par an, la majeure partie provenant des plantes médicinales et aromatiques. Compte tenu du fait que les volumes de produits agricoles exportés sont à l'heure actuelle limités, ce montant pour les produits biologiques semble être assez important.

Vu sous l'angle des agriculteurs, l'exportation de produits biologiques permet d'obtenir de meilleurs prix et, tout au moins pour l'instant, ils se sentent plus sûrs quand ils vendent leurs produits sur la base de contrats passés avec des acheteurs. Il existe effectivement une demande pour les produits bio surtout sur les marchés étrangers mais cette tendance va aussi en augmentant sur les marchés locaux. La conversion vers la production biologique est relativement plus facile dans notre "agriculture à faible utilisation d'intrants" telle que pratiquée en générale dans différentes régions de notre pays. L'Albanie a une flore très riche et ses plantes sauvages, après certification, peuvent facilement être vendues comme « bio » sur le marché. De plus, la main-d'oeuvre bon marché dans les régions rurales constitue un atout.

### **Q. Pouvez-vous dresser le bilan du travail fait par les vulgarisateurs étrangers ces dernières années pour aider les producteurs albanais à développer l'agriculture biologique dans leur pays?**

Au cours des premières années du mouvement biologique en Albanie, différents experts de pays d'Europe occidentale ont fourni, dans le cadre de petits projets financés par des donateurs étrangers, des informations utiles sur les principes de l'agriculture biologique, ses méthodes de production, la réglementation, la commercialisation, etc. via la formation de formateurs.

En même temps, l'accent a été mis sur la création de fermes pilotes pour la démonstration des pratiques biologiques et des techniques de gestion agricole, sur l'aide aux agriculteurs pour trouver des marchés et sur les campagnes de sensibilisation destinées aussi bien aux agriculteurs qu'aux consommateurs. À cet égard, le projet SASA (*Sustainable Agriculture Support in Albania*) d'aide à une agriculture durable, mis en œuvre par le FiBL et financé par le gouvernement suisse, constitue une contribution importante.

Ce projet travaille essentiellement avec deux partenaires locaux, à savoir BioAdria, un réseau de recherche, de vulgarisation et de commercialisation, et AlbInspekt, un organisme pour l'inspection et la certification des produits biologiques. Les vulgarisateurs étrangers ont formé des experts et des agriculteurs biologiques locaux en particulier les producteurs de fruits et de légumes, non seulement en ce qui concerne les aspects techniques mais aussi pour ce qui est de la commercialisation de leurs produits.

### **I A M B a r i**

L'Institut est engagé sur la période 2006-2010 au sein du projet européen de recherche « SCENES » (FP6-SUSTDEV).

Ce projet, rassemblant 24 organismes de recherche, vise à développer et à examiner une série de scénarios contrastés concernant les ressources hydriques dans l'espace euro-méditerranéen.

[www.iamb.it](http://www.iamb.it)

Le PAB, un projet intégré pour la vulgarisation et l'assistance technique pour l'application des méthodes de production organique qui faisait partie du programme INTERREG Italie-Albanie, a fortement contribué à aider les producteurs albanais à développer l'agriculture biologique. Ce projet a été mis en œuvre par l'IAM Bari en étroite coopération avec divers partenaires locaux dont, entre autres, le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Protection des Consommateurs, l'université agricole de Tirana et les ONG s'occupant d'agriculture biologique. Dans le cadre de ce projet, les experts italiens ont notamment :

- fourni une assistance technique pour tester et mettre en œuvre les méthodes de production biologique surtout pour les légumes, les raisins et les olives. Leurs conclusions ont aidé les agriculteurs à mieux lutter contre les principaux parasites et maladies et à gérer et améliorer la fertilité des sols;
- formé des vulgarisateurs locaux (publics et privés) et contribué à renforcer les capacités techniques des services de vulgarisation concernant l'agriculture biologique;
- travaillé à établir un réseau de recherche entre les deux pays pour le partage des connaissances et des informations et ont élaboré et distribué une foule de publications et de matériaux de vulgarisation.

Un centre national de compétences pour l'agriculture biologique a été créé dans les locaux du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Protection des Consommateurs, lequel est chargé de coordonner toutes les activités mises en œuvre sur l'ensemble du territoire national dans ce secteur. Les experts agricoles et les agriculteurs ont accès à une bibliothèque qui rassemble plus de 400 ouvrages et divers périodiques et offre également un service d'information en ligne.

Les experts italiens ont participé au lancement d'une newsletter sur l'agriculture biologique qui est maintenant publiée périodiquement par le service public de vulgarisation. Des efforts spéciaux ont été faits concernant la commercialisation des produits biologiques non seulement par le biais d'activités de formation mais aussi en organisant des « journées portes ouvertes des marchés » et en facilitant la participation de nos producteurs locaux à diverses foires et expositions en Italie. Enfin, le projet a aidé notre ministère à préparer un plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique en Albanie.

Un des domaines prioritaires est l'aide à apporter à la recherche, l'éducation, la formation et la vulgarisation en matière d'agriculture biologique afin de développer et consolider un système national de connaissances biologiques. Par ailleurs, une proposition pour l'organisation d'un service spécialisé pour la gestion et le développement de l'agriculture biologique a été adoptée. Le champ d'action des services de vulgarisation dans l'agriculture biologique et les instruments pertinents ont été bien définis et ce système fonctionne sans problème.

***Q. À votre avis, dans ce domaine, dans quelle autre expérience européenne et méditerranéenne l'Albanie pourrait-elle puiser l'inspiration dont elle a besoin pour s'assurer que l'agriculture biologique ait un avenir prometteur dans le secteur agricole du pays ?***

En Albanie, les agriculteurs biologiques ont de très petites exploitations avec en moyenne de 1 à 2 hectares. La commercialisation de leurs produits n'est pas encore très bien organisée et, pour la plupart d'entre eux, l'accès aux marchés étrangers n'est pas facile. Par ailleurs, le pays offre tout au long de l'année de nombreuses possibilités pour différents types de tourisme. Le développement de ce secteur est la principale priorité de l'économie nationale et ces derniers temps, le nombre de touristes locaux et étrangers a fortement augmenté, ce qui donne à penser que la demande de produits alimentaires de bonne qualité ira en s'amplifiant.

À partir de cette observation, toute expérience visant à harmoniser l'offre et la demande locales de produits biologiques sera considérée comme bienvenue. Sans ignorer les possibilités d'exportation, la vente des produits sur le marché intérieur rendra plus durable le secteur biologique.

À mon avis, l'expérience de la région des Pouilles en Italie dans le domaine de l'agriculture biologique pourrait présenter pour nous un grand intérêt étant donné l'existence de nombreuses similitudes. De toute façon, l'aide directe aux agriculteurs biologiques reste tout de même une question qui doit être prise en charge par les organismes publics.

**Entretien conduit par Hassane Tlili (avec l'aide de l'IAM Bari)**

Journaliste spécialisé dans les questions agricoles et environnementales

## Interview

**Enver Isufi**

*Directeur exécutif de BioAdria Association, Albanie (www.bioadria.org)*

**Q - Quels sont, à votre avis, les produits biologiques qui ne sont pas exploités de façon satisfaisante en Albanie et de quoi ont besoin les exploitants s'ils veulent créer un véritable marché de niche dans les prochaines années ?**

Vu que 76% de son territoire est composé de collines et de montagnes et vu l'utilisation restreinte d'intrants agricoles chimiques au cours de ces dernières décennies, l'Albanie offre un potentiel important pour l'agriculture biologique ainsi que pour les produits naturels et typiques. En ce qui concerne l'agriculture biologique, les produits ayant de bonnes chances sur le marché sont l'huile d'olive, les plantes médicinales, les herbes fraîches, les légumes, le fromage de brebis et de chèvre, les châtaignes, le miel et les pommes de terres primeurs.

**Q - Pouvez-vous donner deux exemples où l'agriculture biologique a contribué de façon significative à la lutte contre la pauvreté et l'exode rural vers les villes ?**

Il est difficile de dire quelles cultures ont eu une influence décisive sur les agriculteurs albanais et leurs revenus. Le nombre d'agriculteurs biologiques est encore relativement faible en Albanie et, de ce fait, seuls quelques agriculteurs peuvent profiter des possibilités qu'offre l'agriculture biologique. Il existe, toutefois, quelques réussites comme dans le cas des producteurs exportant de l'huile d'olive et des herbes fraîches qui sont jusqu'à présent très satisfaits des résultats obtenus.

**Q - Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les agriculteurs albanais désirant développer l'agriculture biologique ?**

Pour les produits biologiques, le fossé séparant le champ du magasin, c'est-à-dire la production de la commercialisation, est très important. Établir un pont entre ces deux étapes fondamentales est crucial pour le développement de ce secteur. Les principales composantes de ce lien nécessaire seraient une aide technique et financière à la production, à la certification et à la commercialisation. Permettez-moi de vous faire part de quelques réflexions concernant les points critiques de l'agriculture biologique en Albanie et des moyens éventuels d'améliorer la situation actuelle.

En ce qui concerne la production et la certification, les principales difficultés sont:

- la petite taille des fermes biologiques (en moyenne 1,3 ha/ferme) ;
- le nombre encore modeste des producteurs biologiques ;
- la coopération insuffisante entre les agriculteurs biologiques ;
- la faiblesse des services de vulgarisation dans l'agriculture biologique ;
- l'approvisionnement limité en intrants pour l'agriculture biologique (comme les produits phytosanitaires, les engrais, les semences résistantes et les plants)
- le coût élevé des services de certification.

Un certain nombre de mesures peuvent être prises pour tenter d'apporter une réponse à ces problèmes. En tout premier lieu, il faut inciter les agriculteurs à travailler ensemble et encourager la conversion de fermes plus grandes (avec au moins 3 ha et plus). Il faut apporter un soutien approprié tant aux ONG existantes engagées dans le développement de l'agriculture biologique qu'aux nouvelles associations travaillant dans les différentes régions du pays sur divers types de cultures ainsi que sur l'élevage biologique. Il faut également aider les coopératives biologiques en leur apportant l'infrastructure nécessaire, les services de vulgarisation et une assistance à la commercialisation. En ce qui concerne plus particulièrement la vulgarisation, il faut augmenter le nombre de vulgarisateurs formés convenablement à l'agriculture biologique et possédant des connaissances certifiées en la matière et initier des projets de recherche à la ferme au niveau du district.

L'association BioAdria est particulièrement active dans ce domaine. Elle a été créée en 2005 avec le soutien du projet SASA et s'est depuis concentrée sur la vulgarisation et la recherche à la ferme dans le secteur de l'agriculture biologique. Depuis peu, elle s'occupe aussi des questions de développement du marché. La plupart des producteurs biologiques albanais sont membres de BioAdria (environ 100 agriculteurs). En particulier dans le domaine de la formation, BioAdria travaille en étroite coopération avec le ministère de l'Agriculture. Elle a été chargée d'assurer la formation des services publics de vulgarisation concernant l'agriculture biologique via la formation des formateurs.

### IAM Zaragoza

Dans les mois à venir, l'Institut propose plusieurs cours de formation courtes spécialisées.

Ces formations sur la Méditerranée porteront sur l'économie des ressources naturelles et de l'environnement, le contrôle et l'éradication des maladies animales représentatives, les méthodologies d'évaluation sur les stocks de pêche en Méditerranée, le développement de nouveaux produits agro-alimentaires ou encore l'analyse prospective des systèmes de production des ruminants.

[www.iamz.ciheam.org](http://www.iamz.ciheam.org)

Les agriculteurs biologiques bénéficieront aussi d'un soutien financier pour couvrir au moins une partie du coût des intrants. En 2008, le gouvernement a, pour la première fois, mis en place un soutien financier pour couvrir partiellement les seuls frais de la certification biologique au niveau de l'exploitation agricole. Il serait également utile pour le développement du secteur d'offrir un soutien pour le perfectionnement du capital humain et le développement des compétences professionnelles des prestataires de services de certification privés.

Un signe encourageant pour l'avenir de l'agriculture biologique en Albanie est l'intérêt développé récemment par nombre d'agriculteurs pour la conversion vers l'agriculture biologique. Beaucoup d'entre eux ont appelé ces derniers mois l'association BioAdria pour prendre un rendez-vous afin de discuter d'un plan de conversion. Une telle décision peut s'expliquer par un certain nombre de raisons : la mise en place par BioAdria d'un réseau de service de vulgarisation, la diffusion de documents d'information sur l'agriculture biologique élaborés et distribués par BioAdria et le gouvernement, l'introduction récente, comme mentionnée précédemment, d'un soutien financier apporté par le gouvernement au secteur mais, pour avoir droit à un tel soutien, les agriculteurs doivent être enregistrés comme agriculteurs biologiques ou en conversion.

En Albanie, les exploitants biologiques rencontrent aussi un certain nombre de problèmes au niveau de la commercialisation de leurs produits. On peut mentionner entre autres:

- une diffusion limitée et un faible développement des marchés pour les produits biologiques ;
- un manque de sensibilisation des consommateurs ;
- l'absence d'infrastructures adéquates du marché (ex. marché de gros, lieu de stockage, installations frigorifiques) avec des conséquences sur la continuité et la qualité de l'approvisionnement et portant préjudice aux possibilités d'exportation ;
- une faible observation généralisée des normes de sécurité des aliments dans l'agriculture traditionnelle menaçant la bonne réputation des produits biologiques de haute qualité ;
- le manque d'études de marché.

Il existe aussi dans le domaine du développement du marché un vaste champ d'action pour les aides de l'État et d'autres donateurs. Au niveau du marché intérieur, on pourrait cibler des groupes spécifiques de consommateurs, par exemple la communauté des étrangers vivant à Tirana ainsi que la clientèle des hôtels quatre et cinq étoiles. Des actions à caractère éducatif et promotionnel organisées dans les supermarchés, les restaurants, les foires, les écoles et les jardins d'enfants pourraient contribuer aussi à sensibiliser efficacement les consommateurs locaux.

De nouvelles mesures doivent être prises en faveur du développement des débouchés traditionnels comme les magasins spécialisés, les rayons bio dans les supermarchés et d'autres plus novateurs comme les paniers bio. Des allègements fiscaux pourraient être aussi envisagés pour les magasins biologiques qui rencontrent de graves problèmes de logistique concernant le transport des produits biologiques du producteur au consommateur. L'application des normes et de la législation relatives à la sécurité des aliments constitue un autre domaine important d'actions. D'une part, la faible qualité des produits traditionnels peut pousser un nombre croissant de consommateurs à donner leur préférence aux produits biologiques de haute qualité mais en même temps, d'autre part, la mauvaise réputation des produits agricoles traditionnels peut nuire à l'image des produits biologiques.

Pour conclure, deux remarques concernant l'engagement des acteurs et les perspectives d'évolution. Une réflexion collective est nécessaire pour donner une image complète du secteur biologique en Albanie, pour établir un ordre de priorité des actions à entreprendre et créer un système regroupant tous les acteurs concernés ayant un rôle à jouer et des responsabilités à prendre.

Pour un petit pays comme l'Albanie, l'agriculture biologique n'est pas simplement une autre méthode de production. L'agriculture biologique représente plutôt un mode de survie. En Albanie, les possibilités de développer une agriculture traditionnelle intensive et de s'affirmer face à la concurrence sur les marchés mondiaux sont limitées. La force de l'Albanie face à la concurrence réside plus dans les variétés locales et les produits typiques ainsi que dans son soleil, la propreté de ses eaux et la saveur de ses aliments.

**Entretien conduit par Hassane Tlili (avec l'aide de l'IAM Bari)**

Journaliste spécialisé dans les questions agricoles et environnementales

### Zoom sur le réseau MOAN

Le Réseau Méditerranéen sur l'Agriculture Biologique (MOAN) est un réseau institutionnel mis en place par l'Institut Agronomique Méditerranéen de Bari (CIHEAM-IAMB), qui vise à mobiliser les Ministères de l'Agriculture de 24 pays euro-méditerranéens: Albanie, Algérie, Bosnie et Herzégovine, Croatie, Chypre, Egypte, France, Grèce, Italie, Jordanie, Liban, Libye, Macédoine (ARYM), Malte, Monténégro, Maroc, Portugal, Serbie, Slovénie, Espagne, Syrie, Territoires Palestiniens, Tunisie et Turquie. Les adhésions de Chypre, de la Grèce et du Portugal sont en cours.

Depuis 1997, l'IAMB a déployé tous les efforts nécessaires pour devenir un point de repère pour le secteur de l'agriculture biologique en réalisant des activités de formation, recherche et expérimentation et en valorisant des activités en réseau pour contribuer au développement de l'agriculture dans le bassin méditerranéen.

Le MOAN est un instrument utilisable par les décideurs pour l'échange d'informations et des bonnes pratiques concernant l'agriculture biologique, le partage des stratégies communes de développement de ce secteur en Méditerranée et la valorisation de son potentiel et de son identité sur la scène mondiale.

#### Histoire et évolution

- Création du MOAN (1999): l'IAMB a lancé un réseau méditerranéen d'experts en Agriculture Biologique, en vue d'encourager la diffusion de l'agriculture biologique dans les pays méditerranéens, à travers des actions de promotion, de formation, de recherche et de collecte des données sur l'état actuel de ce secteur dans la région. A cette fin, il a réuni les représentants des universités, des instituts de recherche et des ministères de l'agriculture de 11 pays membres du CIHEAM.
- Réorganisation du MOAN (2006): le MOAN est devenu un réseau institutionnel et il a été élargi pour englober 24 pays euro-méditerranéens. Les représentants des pays sont des fonctionnaires des Ministères de l'agriculture qui s'occupent des problèmes du secteur biologique. Cette réorganisation a été complétée à la suite de la Conférence euro-méditerranéenne sur l'agriculture (Venise, 2003) qui a recommandé de considérer l'agriculture biologique comme un facteur fondamental pour le développement des pays de cette région et un outil potentiel pour le renforcement du partenariat euro-méditerranéen.

#### Objectifs

- Animer des activités en partenariat pour partager et résoudre les problèmes communs et élaborer des stratégies communes pour le développement de l'agriculture biologique en Méditerranée.
- Encourager l'échange et la coopération entre les ministères et les institutions qui œuvrent dans le domaine de l'agriculture biologique en Méditerranée et entre les réseaux et les communautés biologiques nationaux.
- Diffuser les principes de l'agriculture biologique et faire connaître ses multiples effets dans la région méditerranéenne.

#### Axes prioritaires

- Promotion internationale de l'agriculture biologique méditerranéenne.
- Collecte et dissémination des données statistiques sur l'agriculture biologique.
- Elaboration d'un cadre réglementaire et politique.
- Développement des capacités institutionnelles.
- Formation et recherche en agriculture biologique.

#### Activités

- Organisation d'une réunion thématique annuelle dans l'un des pays membres du Réseau.
- Soutien à la création de sous-réseaux nationaux.
- Organisation d'ateliers de travail à l'échelle des pays et de conférences internationales.
- Publication de travaux scientifiques et de rapports périodiques sur l'état de l'art de l'agriculture biologique dans la région.
- Création et gestion d'un site web incluant des sections spéciales sur les profils pays et les événements.

<http://moan.iamb.it>

#### MOAN

La prochaine réunion annuelle du MOAN se tiendra à Madrid, en Espagne, en avril 2009 sur le thème

« Promotion de l'identité des produits biologiques méditerranéens dans les contextes nationaux et internationaux »

### Brèves

#### Mise en place d'un Conseil consultatif régional pour la pêche en Méditerranée

Le 29 août 2008, la Commission européenne a officialisé l'institution d'un Conseil consultatif régional pour la mer Méditerranée dans le cadre de la politique commune de la pêche de l'Union européenne (UE). Cette décision intervient dans le prolongement des discussions multilatérales qui avaient été menées en juin 2008, lorsque la Commission avait décrété l'arrêt de la pêche au thon en Méditerranée bien avant le calendrier prévu, suscitant alors colères des marins-pêcheurs de la zone et vives réactions des pays méditerranéens de l'UE. Ces derniers s'étaient d'ailleurs réunis à Venise le 17 juin 2008 pour adopter une position commune face aux exigences de Bruxelles. Depuis, les représentants du secteur de la pêche et d'autres groupes d'intérêt avaient soumis une demande pour mettre en place un conseil consultatif régional regroupant la Grèce, l'Espagne, l'Italie, la France, Chypre, Malte et la Slovénie. C'est pour répondre à cette demande que la Commission a pris cette décision récemment. Le siège de ce Conseil consultatif est opérationnel depuis le 15 septembre 2008 à Rome.

Le Ministre italien de l'agriculture, M. Luca Zaia, n'a pas manqué de souligner la satisfaction de son pays à accueillir ce nouveau Conseil, qui renforce l'importance de l'Italie comme plate-forme de coordination et de coopération régionale pour la pêche en Méditerranée. En effet, la ville de Rome abrite déjà la Commission générale pour la pêche en Méditerranée (CGPM), instituée en 1952 sous l'égide de la FAO, et qui regroupe actuellement 23 pays (dont le Japon) et la Commission européenne.

#### La diète méditerranéenne au service d'une meilleure santé

Des chercheurs et des spécialistes en nutrition de Florence, en Italie, viennent de livrer leurs analyses sur le lien étroit qui existe entre les conditions de santé chez l'être humain et sa pratique régulière d'une consommation alimentaire à base des produits phares de la diète méditerranéenne. Francesco Sofi, Francesca Cesari, Rosanna Abbate, Gianfranco Gensini et Alessandro Casini ont publié tout récemment le résultat de leurs travaux dans le prestigieux *British Medical Journal*. Les principales informations stratégiques à retenir de cette étude s'inscrivent dans le prolongement des nombreuses recherches effectuées depuis plusieurs années sur le lien de cause à effet prévalant entre le régime alimentaire méditerranéen et la santé des individus. En effet, les auteurs de cette nouvelle étude montrent, à partir d'une analyse sur les habitudes alimentaires de près d'un million et demi de personnes, que plus leur niveau d'adhérence à la diète méditerranéenne est élevé, plus leur état de santé est meilleur. Ainsi, ceux qui respectent quasi quotidiennement la diète méditerranéenne réduisent de 9 % leur incidence à la mortalité (l'incidence est un terme utilisé en épidémiologie pour décrire, avec la prévalence, la fréquence d'une maladie dans une population), mais aussi de 13 % leur incidence à l'Alzheimer et Parkinson, de 9% celle face aux problèmes cardio-vasculaires et de 6 % leur incidence au cancer.

Ces nouvelles analyses devraient à nouveau interpeller la communauté scientifique et sanitaire sur les bienfaits de plus en plus argumentés quant à la pratique d'un régime alimentaire méditerranéen composé majoritairement de produits tels les fruits, les légumes, l'huile d'olive et le poisson, et en revanche peu orienté vers les viandes, les fromages et ses dérivés. Evidemment, cette diète méditerranéenne n'en est que plus confortée si les individus la conjuguent avec une activité physique régulière. Par delà ces aspects nutritionnels et physiques, c'est donc bien une question de santé publique qui se pose pour les sociétés des pays développés comme émergents, où les pratiques alimentaires ont là aussi progressivement dérivé vers une consommation riche en viande et en graisses. Les populations de l'espace méditerranéen, du Nord comme du Sud, se situent pleinement dans cette trajectoire, abandonnant de plus en plus la diète méditerranéenne et ses produits clefs, souvent plus onéreux, à mesure que les modes de vie s'urbanisent et se transforment. Or dans une région où les défis sont d'ores et déjà multiples, une augmentation tendancielle des risques santé, impliquant par ricochet des coûts sociaux et économiques croissants, serait assurément défavorable au développement des pays méditerranéens.

### AFD / CIHEAM

L'Agence Française de Développement (AFD) et le Secrétariat général du CIHEAM ont engagé un partenariat qui prévoit la réalisation d'une étude sur "Les perspectives des politiques agricole au Maghreb" (publication du rapport envisagée à l'été 2009) et la co-organisation d'un atelier d'experts en mai 2009.

L'IAM de Montpellier a été mobilisé pour réaliser quatre notes stratégiques portant sur la hausse des prix alimentaires et la libéralisation commerciale, les modèles de développement agricole pour l'Afrique du Nord, les acteurs pour l'agriculture de demain et les leçons à tirer de certaines expériences locales.

Ce projet d'étude a pour objet d'analyser la soutenabilité des modèles agricoles des pays du Maghreb (Égypte comprise) dans un contexte de fortes incertitudes économiques, sociales et environnementales.

Pour le CIHEAM, cette étude est l'occasion d'un partenariat nouveau avec un opérateur économique et institutionnel majeur en France et d'une valorisation de son expertise sur cette thématique.

### La problématique céréalière de l'Égypte

Comptant parmi les importateurs mondiaux de céréales, l'Égypte tente de diversifier ses approvisionnements pour mieux répondre aux besoins croissants de sa population et pour faire face à la hausse des produits agricoles de base. C'est ce qu'a expliqué récemment Amin Abaza, Ministre égyptien de l'Agriculture et de la Réforme agraire dans des entretiens accordés à la presse égyptienne. Les discussions à ce sujet avec le Kazakhstan, l'Ouganda et le Soudan ont été très fructueuses, a-t-il précisé. L'Égypte s'apprête ainsi à acheter un million de tonnes de blé kazakh. Le montant de la transaction n'a pas été rendu public. Mais on indique, de sources bien informées, que les discussions menées directement à cet effet avec le Président kazakh feront du Kazakhstan un fournisseur régulier de l'Égypte.

S'agissant des démarches égyptiennes avec les autorités ougandaises, Amin Abaza a indiqué dans un entretien accordé au quotidien *Al Ahram* que l'Ouganda avait accepté d'allouer à l'Égypte deux millions de feddans (soit environ 800 000 hectares) pour y cultiver du blé et du maïs. Le Ministre a précisé que sept grands groupes privés égyptiens spécialisés dans le secteur agricole étaient disponibles pour se livrer sans tarder à des expériences en Ouganda afin de déterminer les variétés appropriées de blé et de maïs à cultiver. C'est la raison pour laquelle une délégation commune regroupant des représentants du gouvernement et du secteur privé égyptiens s'est rendu en Ouganda au mois d'octobre dernier pour affiner l'accord. Amin Abaza a noté dans un entretien accordé au quotidien égyptien « le Progrès » qu'une première expérience similaire mais néanmoins moins ambitieuse avec l'Ouganda avait été initiée dans les années 1980 et dont les résultats étaient jugés excellents, hormis un seul problème : celui du coût élevé de l'acheminement des produits cultivés en Ouganda vers l'Égypte. En ce qui concerne la coopération avec le Soudan à propos des besoins alimentaires de la population égyptienne, le Ministre a rappelé que son pays avait proposé aux autorités soudanaises, au mois d'avril dernier, de réfléchir à des démarches communes pour cultiver du blé. Des pourparlers à ce sujet ont d'ailleurs permis de s'entendre sur le principe d'y consacrer une aire de 800 000 hectares située à la frontière entre les deux pays. Dans le même temps, l'Égypte étudie sérieusement une idée partagée par plusieurs groupes arabes privés spécialisés dans les investissements agricoles qui consiste à lancer un consortium ayant en charge de cultiver au Soudan des céréales et notamment du blé dur et du blé tendre. Un tel projet intéresse aujourd'hui des investisseurs égyptiens et ceux du Golfe. A signaler enfin qu'en dehors du dernier accord conclu avec le Kazakhstan, l'Égypte a importé depuis le mois de juillet 2008 environ un million et demi de tonnes de blé. Entre juillet 2007 et juillet 2008, les importations égyptiennes de blé ont atteint 6,5 millions de tonnes en provenance notamment de la Russie, des États-Unis et du Kazakhstan.

### Impacts du changement climatique sur les agricultures méditerranéennes

L'Agence Européenne de l'Environnement (EEA), en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), a publié récemment un rapport important sur les conséquences du changement climatique sur l'environnement et les activités humaines en Europe. A travers une série d'indicateurs, le rapport de l'EEA, intitulé « les effets du changement climatique en Europe » tente d'identifier les secteurs et les régions les plus sensibles aux variations climatiques. Les conséquences présentes et futures sont principalement un risque accru d'inondations et de sécheresse ou encore une perte de la biodiversité, portant ainsi atteinte à des secteurs économiques tels que l'énergie, le transport, la sylviculture, l'agriculture et le tourisme. De plus, la Méditerranée constitue l'une des zones les plus vulnérables.

Le rapport insiste notamment sur l'impact du réchauffement climatique sur des secteurs économiques clés tel que l'agriculture, soulignant l'émergence de nouvelles incertitudes quant au futur du secteur agricole. En effet, la rive Nord de la Méditerranée doit faire face à une série de tendances : diminution du niveau des précipitations annuelles, désertification accrue, augmentation des besoins en eau, maladies animales, feux de forêt plus fréquents et irrégularité croissante des rendements agricoles. Les conséquences économiques sont importantes et se traduisent par des pertes non négligeables en termes d'exploitations agricoles, de bétail et de forêts, liées aux effets combinés de la sécheresse, des températures élevées et des feux. L'enjeu majeur réside alors dans l'élaboration de moyens visant à adapter les pratiques agricoles et la gestion des terres au changement climatique tout en préservant l'environnement.

## ARIMNet

ARIM-Net, projet financé la DG Recherche dans le cadre du 7ème PCRD, a été lancé officiellement les 4 et 5 novembre à Montpellier, en présence de Mme. M. Guillou, Présidente de l'INRA, de M.T. Hall Directeur pour l'agriculture, la pêche et les biotechnologies à la DG Recherche de la CE, de Messieurs A. Mougou et B. Hervieu, respectivement Président et Secrétaire Général du CIHEAM ainsi que de nombreuses autres responsables de la recherche agronomique de la région.

Au vu des sérieux problèmes de fragmentation et de la faible efficacité des systèmes nationaux de recherche agronomique de la région, l'opportunité que représente et l'importance stratégique que revêt ce projet a été clairement soulignée par tous les intervenants. Cet ERA-Net, quelque peu atypique, croise une composante régionale Méditerranéenne avec une thématique pluridisciplinaire, la recherche agronomique.

Les Comités de gestion et d'orientation du projet, prévu pour une durée de quatre ans, se sont également réunis à cette occasion. Les bases de la première étape, d'une importance cruciale puisqu'il s'agit de la réalisation du « mapping » des programmes de recherche susceptibles de faire l'objet de coopérations transnationales, ont été posées à cette occasion.

## Publications

**OECD-FAO**, "Agricultural Outlook 2008-2017", fourteenth edition, OECD-FAO Joint Report, Paris (France), September 2008.

**Joachim von Braun, Josette Sheeran and Namanga Ngongi**, "Responding to the Global Food Crisis: Three Perspectives", IFPRI 2007-2008 Annual Report, Washington (USA), September 2008.

**Jaime Lamo de Espinosa and Pedro Urbano Terrón**, "Repercusiones del cambio climático en la agricultura y la alimentación mundial", Ed. Eumedica S.A., Madrid (Spain), 2008.

**European Commission**, "High prices on agricultural commodity markets: situation and prospects", Working Document, DG Agriculture and Rural Development, Brussels (Belgium), July 2008.

**Population Reference Bureau**, "2008 World population data sheet", PRB Annual report, Washington (USA), August 2008

**Indermit Gill (eds)**, "Reshaping Economic Geography", World Development Report 2009, World Bank, Washington (USA), November 2008.

**Barah Mikail**, « L'eau, source de menaces ? », IRIS-Dalloz, Paris (France), juin 2008.

**European Environment Agency**, « Impacts of Europe's changing climate. 2008 indicator-based assessment », EEA report, Copenhagen (Denmark), September 2008.

**Najib Akesbi, Driss Benatya et Noureddine El Aoufi**, "L'agriculture marocaine à l'épreuve de la libéralisation", Economie critique, Rabat (Maroc), 2008.

**FAO**, "Biofuels prospects, risks and opportunities", The State of Food and Agriculture 2008, FAO report, Roma (Italy), October 2008.

**Asit K. Biswas, Eglal Rached et Cecilia Tortajada**, « Water as a human right for the Middle East and North Africa », Routledge/IDRC, Ottawa (Canada), 2008.

## Agenda

### 3-4 décembre 2008 – Paris (France)

15<sup>ème</sup> « Rencontres Recherches, Ruminants » (3R), congrès scientifique organisé par l'INRA et l'Institut de l'élevage ([information](#)).

### 15-16 décembre 2008 – Bruxelles (Belgique)

Conférence « comment augmenter la consommation de fruits et légumes par les écoliers ? » organisée par la Commission européenne ([information](#)).

### 14-18 janvier 2009 – Casablanca (Maroc)

Salon international des technologies de l'eau et de l'assainissement, co-organisé par l'Alliance Maghreb-Machrek pour l'eau et l'Unesco ([information](#)).

### 14-16 mai 2009 – Berlin (Allemagne)

III<sup>e</sup> Symposium international "Plantes résistantes aux facteurs biotiques et abiotiques", organisé par la Société phytomédicale allemande et le Conseil britannique des productions végétales ([information](#)).

### 22-28 juin 2009 – Cagliari (Italie)

Congrès International "Biodiversity hotspots in the Mediterranean area" organisé par le Centre pour la conservation de la biodiversité en Méditerranée ([information](#)).

## Observatoire méditerranéen du CIHEAM

### *Dernières publications majeures*

#### **Notes d'analyse du CIHEAM**

- *L'actualité agricole en Méditerranée (mai-juillet 2008)*, Ciheam (collectif), n°36, juillet 2008.
- *L'élevage pastoral dans les hauts plateaux de l'Orient au Maroc*, Grigori Lazarev, n°37, août 2008.
- *Libéralisation, inflation et niveaux de vie au Maroc*, Hicham Attouch, n°38, septembre 2008.
- *Analyse statistique sur les feux de forêts en Algérie*, Ouahiba Meddour-Sahar, Rachid Meddour et Arezki Derridj, n°39, septembre 2008
- *Négociations à l'OMC: retour sur un échec et conséquences pour les pays méditerranéens*, Michel Petit, n°40, octobre 2008.
- *L'actualité agricole en Méditerranée (septembre-octobre 2008)*, Ciheam (collectif), n°41, novembre 2008

#### **Notes d'alerte du CIHEAM**

- *Les échanges agricoles entre l'Union européenne et les pays méditerranéens (2004-2006)*, Sébastien Abis, n°50, septembre 2008.
- *5th International Conference on Land Degradation Conclusions and Recommendations*, Pandi Zdruli, n°51, octobre 2008
- *Panorama économique et commercial des pays arabes méditerranéens*, Ciheam (collectif), n°52, novembre 2008.

#### **NewMedit**

- Synthèse du numéro 03/2008 de la revue, septembre 2008.

#### **Lettre de veille du CIHEAM**

- Lettre de veille n°06, « *Les incendies de forêt en Méditerranée* », Eté 2008.

\* \* \* \*

## Observatoire méditerranéen du CIHEAM

Un instrument d'analyse et de débat  
sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée

[www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)

### **La Lettre de veille**

Chaque trimestre, le  
CIHEAM publie sa Lettre  
de veille en anglais et  
en français.

Le prochain  
numéro paraîtra  
en mars 2009  
et portera sur  
l'agrobusiness en  
Méditerranée.

Pour recevoir  
la Lettre de veille,  
écrire à  
[observatoire@ciheam.org](mailto:observatoire@ciheam.org)